REF: ATI-RME-20215

RAPPORT MEDICAL

Monsieur	dame			D	ate de naissance	//
Numéro de sécurité			_			
Nom de naissance						
Nom d'usage						
Prénom						
Emploi et grade						
Date de radiation cadres	des	//	. — —	Motif		
L'agent bénéficie-t-il déjà d'une ATIACL? Oui Chaque événement doit faire l'objet d'un nouvel examen et d'une réévaluation des taux d'IPP à la date de consolidation du dernier évènement Non						
Raison sociale et ac la collectivité emplo						
Code Postal						
Commune						
Dates des accidents ou maladies professionnelles en cause	onsolidation ur le certificat inal (à joindre)	_	tes des arré el qu'en soi	èts de travail t le motif	Date de reprise effective	
//	/_	_/	Du /	_/	☐ Aucun arrêt	Le//
//	/_	_/	Du /	_/	☐ Aucun arrêt	
/ /	,	/	Du /	,	☐ Aucun arrêt	, ,

	spécialiste en
	Commémoratifs de chaque accident ou maladie d'origine professionnelle (Examen des pièces fournies) :
_	
_	
_	
-	
_	
_	
_	
_	
_	
_	
-	
-	
-	
_	
-	
_	
_	

Doléances de l'agent :

Etats préexistants non imputables au service, présentant un lien médical ou fonctionnel avec la ou les séquelles du ou des accidents ou maladies en cause. Descriptif (compléter également la page 8) :
sequenes au ou des desidents ou maidales en eduse. Descriptin (completer egulement la page o).

Examens et constatations médicales pour chaque accident ou maladie d'origine professionnelle en
indiquant le numéro du tableau. Descriptif des séquelles avec libellés conformes au barème en vigueur :

Etablir le lien entre l'événement et les séquelles et dans le cas d'une maladie reconnue d'origine professionnelle, établir si la pathologie a été directement et/ou essentiellement causée par le travail habituel de l'agent.
maditael de l'agenti

Conclusion									
L'agent est-il apte à l'exercice de ses fonctions actuelles ?						Oui [] Nor		
→ Dans la négative, l'agent peut-il reprendre sur un poste aménagé ?					Oui [] Nor			
L'agent présente-t-il, à la date de consolidation du/, une pathologie indépendante des séquelles de l'accident ou de la maladie d'origine professionnelle ?						Oui 📘] Nor		
Dans l'affirmative, l'agent aurait-il pu reprendre l'exercice de ses fonctions habituelles s'il n'avait présenté que les seules séquelles de l'accident ou de la maladie d'origine professionnelle ? Si vous avez répondu par l'affirmative à la question ci-dessus, merci de répondre à la question suivante :						Oui 🗖] Nor		
	La rep	rise doit-elle s'effectuer uniq	Juement sur (un poste ac	lapté ?	Oui 📘] Nor		
Dans le c s'il s'agit	•	uelles multiples en rapport a	vec l'acciden	t ou la mala	adie d'origine	professionr	nelle, veuillez p	réciser	
De séquelles distinctes simultanées ? Oui □ Non □									
⇒ D'une lésion unique à l'origine de troubles multiples ? Oui ☐ Non									
Date de ccident ou MP	SI MP num. du tableau	Libellé des séquelles	Avec l'infirmité préexistante (1) et (2)	n Unique et certain avec l'accident ou la MP	Taux d'IPP de l'infirmité préexistante	Taux d'IPP imputable accident ou MP	Taux d'IPP global, si état antérieur non médicalement séparable	Date de consolidation (3)	

_ , le _ _ / _ _ / _ _ _

(Signature et cachet du médecin)

Evaluation et caractère invalidant des états préexistants

Les séquelles directement imputables sont-elles indépendantes de l'affection antérieure ?			Oui Non		Ne pas remplir les parties Remplir la partie 1 ou 2	s 1 et 2					
1	Les infirmités atteignent le même membre, ou le même organe, et altèrent la même fonction Il existe un lien fonctionnel d'aggravation.										
	Taux de l'état préexistant à la veille de l'accident ou de la constatation de la maladie professionnelle : ET						%				
	Taux d'aggravation à la date de consolidation :						%				
			e de lien fonctionnel d'aggravation, il existe u -elle médicalement séparable de l'affection ir			médicale d'aggravation.					
	Oui		Taux de l'état préexistant à la veille de l'accident ou de la constatation de la maladie professionnelle : ET								
2	Taux d'aggravation à la date de consolidation :										
	Non	☐ Estimation du taux initial de l'état préexistant :									
			ET								
			Taux global d'invalidité :				%				